

ARRETE

--ooOoo--

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

JB/IB

Le Président du Syndicat RHONE VENTOUX,

Vu les articles L. 216-2, L 522.23 à L 522-31 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers du cadre d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux du Syndicat,

Vu l'arrêté n° 63-2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 01/01/2021.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le tableau d'avancement de grade pour l'année 2025 est arrêté comme suit :

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Numéro d'ordre	Promouvable à la date du	Type	Avis
M. Bastien SAGNES	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	01/12/2025	Par ancienneté	Favorable
M. Régis BESNIER	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	01/12/2025	Par ancienneté	Favorable

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE-VENTOUX *

SIÈGE : 595, chemin de l'Hippodrome - 84200 Carpentras - TÉL. : 04 90 60 81 81 - FAX : 04 90 63 52 95 - COURRIEL : contact@rhone-ventoux.fr
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE SOUS FORME IMPERSONNELLE À : Monsieur le Président - CS 10022 - 84201 Carpentras Cedex

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

ARTICLE 2

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Carpentras, le 7 octobre 2025

Le Président,

Jérôme BOULETIN



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE-VENTOUX *

SIÈGE : 595, chemin de l'Hippodrome - 84200 Carpentras - TÉL. : 04 90 60 81 81 - FAX : 04 90 63 52 95 - COURRIEL : contact@rhone-ventoux.fr
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE SOUS FORME IMPERSONNELLE À : Monsieur le Président - CS 10022 - 84201 Carpentras Cedex